



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 avril 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011
New York, 6-17 juin 2011
Point 15 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour El Salvador

Montant indicatif de l'assistance proposée par le FNUAP : 6,4 millions de dollars, dont 4,4 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions de dollars à financer à l'aide de modalités de cofinancement et d'autres ressources, ordinaires notamment

Durée du programme : Quatre ans (2012-2015)

Cycle de l'assistance : Septième

Catégorie selon la décision 2007/42 : B

Montant indicatif de l'assistance proposée par domaine prioritaire

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé procréative et droits qui s'y rapportent	2,1	1,4	3,5
Population et développement	1,3	0,2	1,5
Égalité entre les sexes	0,6	0,4	1,0
Coordination de programme et assistance	0,4	–	0,4
Total	4,4	2,0	6,4



I. Analyse de la situation

1. Le nouveau gouvernement est entré en fonctions en juin 2009. Il a adopté une approche fondée sur les droits de l'homme et a montré sa volonté d'œuvrer en matière d'intégration sociale, de santé, et d'équité et d'égalité entre les sexes.
2. Le produit intérieur brut (PIB) d'El Salvador est de 6 498 dollars des États-Unis. La plupart des indicateurs font ressortir des disparités liées au statut socioéconomique et la zone géographique. De 1991 à 2006, le pourcentage de ménages vivant dans la pauvreté est tombé de 60 % à 35 %. Depuis 2007 toutefois, ce pourcentage s'est élevé à 38 %.
3. El Salvador est en pleine transition démographique. En 2010, la population était estimée à 6,2 millions d'habitants. Le taux de croissance naturelle s'est abaissé de 3,2 % en 1960-1965 à 1,4 % en 2005-2010. Depuis 1980, les niveaux élevés de l'émigration ont influencé la dynamique démographique. Le taux de la croissance annuelle de la population globale au cours de la période 2005-2010 était de 0,4 %. On enregistre une réduction de 75 % entraînée par l'émigration.
4. La migration internationale vers les États-Unis est en grande partie sans papiers, ce qui soulève de sérieuses difficultés du point de vue des droits de l'homme des migrants. Les rapatriements de salaires de l'étranger, qui représentent 18 % du PIB, sont reçus par un quart de l'ensemble des ménages d'El Salvador.
5. L'espérance de vie à la naissance s'est élevée. En 2010, elle était estimée à 66,5 années pour les hommes et à 75,9 années pour les femmes. Le vieillissement de la population s'accroît. Il est estimé qu'une personne sur 12 était âgée de 60 ans ou plus en 2010, et qu'une personne sur 5 fera partie de ce groupe en 2050.
6. Le rapport de dépendance économique des personnes âgées ouvre une conjoncture favorable en matière démographique pour El Salvador. Ce rapport atteindra les points les plus bas entre 2015 (il sera alors de moins de 60 personnes dépendantes par 100 personnes en âge de travailler) et 2045, quand il commencera à s'élever. Une telle situation offre des possibilités en matière de croissance économique, épargne et investissements.
7. L'indice synthétique de fécondité est tombé de 4,2 enfants par femme au cours de la période 1983-1988 à 2,5 enfants par femme au cours de la période 2003-2008. Le taux de prévalence de la contraception chez les femmes âgées de 15 à 44 ans en union s'est élevé graduellement et atteint 72,3 %.
8. En 2006, le taux de maternité maternelle était de 71,2 décès maternels par 100 000 naissances vivantes. La mortalité maternelle est la plus élevée chez les jeunes femmes (52 % des décès maternels sont enregistrés chez les femmes âgées de 15 à 24 ans).
9. En moyenne, les femmes dont le quintile socioéconomique est le moins élevé ont leur premier enfant cinq années plus tôt que celles du cinquième quintile le plus riche (19 et 24 ans respectivement). Le taux de fécondité chez les femmes les plus pauvres est de 3,7 enfants par femme, soit deux fois ce même taux pour les femmes aisées, qui est de 1,4 enfant par femme. Chez les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, un pourcentage élevé d'adolescents et de jeunes (dont 60 % de femmes âgées de 17-18 ans et 23 % d'hommes du même groupe d'âge) ne sont pas scolarisés et n'ont pas d'emploi.

10. Les jeunes et les adolescents comptent parmi les groupes les plus vulnérables pour ce qui est de la santé sexuelle et reproductive et des droits qui s'y rapportent. Une fille sur 12 âgée de 10-14 ans a déjà été enceinte, et quatre filles sur 10 âgées de 15 à 19 ans l'ont déjà été également. La fécondité chez les adolescentes est élevée, atteignant 89 naissances par 1 000 femmes par an. Un enfant sur trois naît d'une adolescente, et 64 % des grossesses intervenant chez les femmes âgées de 15 à 19 ans n'ont été ni planifiées ni désirées. Le manque d'éducation sexuelle, l'insuffisance de la couverture de services et le manque de possibilités contribuent aux grossesses précoces.

11. Des progrès importants ont été réalisés en matière de réduction de la transmission du VIH et du sida de la mère à l'enfant. Toutefois, la transmission sexuelle représente toujours 98 % des cas. Le deuxième nombre le plus élevé de cas dépistés de VIH en 2009 était enregistré chez les personnes âgées de 15 à 24 ans. Le rapport hommes/femmes pour tous les cas était de 1,7 homme pour 1 femme, ce même rapport chez les personnes âgées de 15 à 24 ans étant de 1 à 1.

12. El Salvador se situe au premier rang du monde pour le taux d'homicides de femmes (129,5 de meurtres par million de femmes). La violence affecte avant tout les jeunes : 56 % de toutes les victimes d'homicide dans tout le pays sont âgées de 15 à 29 ans. Si le taux d'homicide est de 101 par 100 000 hommes et de 12,3 par 100 000 femmes, ces chiffres n'en font pas moins ressortir une augmentation de 50 % et 99 % respectivement chez les hommes et les femmes âgés de 15 à 19 ans.

13. El Salvador est exposé aux catastrophes naturelles. C'est le pays qui compte le pourcentage le plus élevé de personnes vivant dans des zones à haut risque (95 %), et le deuxième pour ce qui est du pourcentage de personnes faisant face à des risques relatifs de mortalité élevés, tous dangers confondus.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

14. La coopération du FNUAP avec El Salvador remonte à 1973, un bureau de pays ayant été établi en 1984. Le budget du sixième programme de pays, qui couvrait la période 2007-2011, s'élevait à 11,1 millions de dollars, dont 6,1 millions provenant des ressources ordinaires et 5 millions d'autres ressources.

15. Le FNUAP a apporté des contributions majeures à : a) l'amélioration de la production, de l'analyse et de la diffusion d'informations sociodémographiques, en grande partie par le biais de la coopération fournie aux stades de la planification et de l'exécution du recensement de la population et du logement de 2007 ainsi que de la diffusion des données s'y rapportant; b) l'élaboration de programmes de santé sexuelle et procréative visant à abaisser la mortalité maternelle, appuyer le droit des individus de décider du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances de ces enfants, et de prévenir le VIH et le sida; c) l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le secteur judiciaire; et d) l'ouverture de possibilités de dialogue et de participation aux acteurs politiques et sociaux dans le but de promouvoir et protéger les droits des femmes.

16. L'évaluation du programme de pays pour 2007-2011 a fait ressortir l'importance : a) d'une coopération régulière en vue de la constitution de moyens institutionnels en matière de statistiques nationales; b) de stratégies de santé

sexuelle et reproductive liées aux politiques et programmes de développement national; c) d'un appui au dialogue politique entre divers secteurs sur les questions de population et de développement; d) de la santé sexuelle et reproductive et de l'équité entre les sexes; et e) de mécanismes participatifs permettant aux organisations gouvernementales et non gouvernementales de proposer et de défendre la conception, l'approbation, la mise en œuvre et la mise à exécution des politiques, lois et programmes relevant des grands domaines d'activité du FNUAP.

III. Programme proposé

17. Le programme de pays reflète les priorités nationales et les enseignements tirés du programme de pays du FNUAP pour 2007-2011. Il est aligné sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011.

18. Le programme proposé met l'accent sur une approche fondée sur les droits de l'homme et soucieuse d'équité entre les sexes. Il comporte trois composantes : a) la santé procréative et les droits qui s'y rapportent; b) la population et le développement; et c) l'égalité entre les sexes. Le programme de pays, qui porte sur la période 2012-2015, est aligné sur le cycle de programmation du gouvernement.

Composante Santé procréative et droits qui s'y rapportent

19. Les résultats escomptés au titre de cette composante sont les suivants : a) mise à jour et exécution des politiques, programmes et mécanismes nationaux de promotion et de protection de la santé sexuelle et de la santé procréative et des droits qui s'y rapportent, l'accent étant mis sur les populations pauvres et vulnérables ainsi que sur les jeunes et les adolescents.

20. *Produit 1 : Les capacités du Gouvernement sont accrues en vue d'élargir l'accès à l'information et à des services de santé sexuelle et reproductive de haute qualité à l'intention des populations pauvres et vulnérables dans les zones rurales et urbaines ciblées.* Le FNUAP appuiera : a) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes institutionnels sur la santé sexuelle et procréative; b) des stratégies qui améliorent la qualité et l'intégration des services de santé sexuelle et procréative; c) les mesures qui réduisent les coûts et améliorent la logistique dans le cadre de la stratégie de sécurité des produits de santé procréative; d) les mécanismes qui promeuvent la participation, la responsabilité commune et le renforcement des organisations de la société civile, y compris celles de femmes, des réseaux de jeunes, des organisations d'hommes et des organisations confessionnelles, dans le but de faire connaître et protéger les droits qui se rapportent à la santé sexuelle et reproductive; et e) le renforcement de la capacité des individus d'exiger des services de haute qualité et de participer aux soins qui affectent leur santé procréative et sexuelle.

21. *Produit 2 : Les adolescents et les jeunes disposent d'un accès amélioré à l'information, à l'éducation et aux services concernant les soins de leur santé sexuelle et procréative, conformément à leurs besoins et leurs caractéristiques.* Le FNUAP appuiera : a) l'aménagement, la mise en œuvre et l'évaluation d'une éducation sexuelle d'ensemble dans le cadre des systèmes d'enseignement formels et informels; b) un accès élargi à l'information scientifique et à des services de

haute qualité en matière de santé sexuelle et procréative; et c) la promotion et la protection des droits de l'homme des adolescents et des jeunes, y compris des migrants.

22. *Produit 3 : Les institutions nationales sont en mesure d'intégrer les services de santé sexuelle et reproductive, les questions d'égalité entre les sexes et la prévention de la violence sexiste ainsi que les soins aux victimes dans la réduction des risques, l'état de préparation aux situations d'urgence, la réponse humanitaire et les plans de relèvement.* Le FNUAP appuiera : a) l'assistance technique et les activités de formation; b) les activités qui visent à renforcer les organisations de la société civile et les organisations communautaires pour améliorer la participation des jeunes; c) les documents d'information et les matériels pédagogiques; d) les dons de « trousse dignité », les équipements de santé sexuelle et procréative et les fournitures pour les situations d'urgence; et e) l'analyse des risques, les soins de santé sexuelle et reproductive et les modèles de prévention de la violence sexiste dans le contexte de la préparation aux situations d'urgence, de la réponse humanitaire et du relèvement.

Composante Population et développement

23. Le résultat escompté est le suivant : les institutions gouvernementales intègrent la dynamique démographique dans les politiques, plans et programmes nationaux.

24. *Produit 1 : Les capacités institutionnelles sont renforcées de manière à gérer, produire, analyser et diffuser des informations sociodémographiques.* L'appui portera sur les éléments suivants : a) l'assistance technique et la formation en vue du rassemblement et de la gestion des informations statistiques nationales; b) les efforts entrepris pour améliorer la qualité et la couverture du système d'état civil; c) l'incorporation de la dynamique démographique dans la conception et la mise en œuvre des politiques; e) la phase préparatoire du prochain recensement de la population et du logement et autres enquêtes pertinentes; e) la mise au point de modules spécialisés dans le domaine des enquêtes sur les ménages et d'autres sources de données; f) la formation des ressources humaines et leur mise au courant régulière; g) la production, la publication et la diffusion d'études sur les questions de population et de développement et la tenue de débats à ce sujet; h) le rassemblement de données et de statistiques en matière de situations d'urgence et de populations migrantes; et i) la production d'indicateurs concernant spécifiquement les jeunes ainsi que la mise au point et l'établissement d'une entité chargée de suivre la politique nationale de la jeunesse.

25. *Produit 2 : Les capacités institutionnelles sont renforcées pour faire face aux nouvelles questions de population, notamment la structure d'âge de la population et les migrations internationales.* Le FNUAP appuiera les éléments suivants : a) la sensibilisation et les mécanismes visant la promotion de l'inclusion des besoins et droits des adolescents et des jeunes dans le dialogue politique et les politiques publiques; b) la mise en œuvre de politiques nationales et locales de la jeunesse; c) la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de modèles de politiques et d'interventions se rapportant aux migrations internationales et à la traite des êtres humains; d) la création et l'opération de programmes de protection des migrants et de soins à leur fournir; et e) le renforcement de mécanismes nationaux d'appui destinés aux migrants.

Composante Égalité des sexes

26. Le résultat escompté est le suivant : les institutions du Gouvernement intègrent l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes et des adolescentes, notamment leurs droits en matière procréative, dans les politiques nationales, les cadres de développement et les lois.

27. *Produit 1 : Les capacités du Gouvernement et de la société civile sont renforcées pour intégrer les questions liées à la problématique hommes-femmes dans les politiques sociales, les stratégies de développement et la législation nationale, l'accent étant mis sur la protection des droits fondamentaux des adolescents et des jeunes femmes ainsi que sur les soins à leur fournir.* Le FNUAP appuiera les éléments suivants : a) la formation, la mise au point de stratégies, l'échange de meilleures pratiques et de technologies, les mécanismes de coordination touchant la Politique nationale en faveur des femmes et autres politiques économiques et sociales pertinentes; b) la création de possibilités d'activités en matière d'analyse, de dialogue, de coordination et de sensibilisation chez les acteurs gouvernementaux et les acteurs sociaux qui promeuvent l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes, les droits en matière de procréation et la participation responsable des hommes; c) la constitution de capacités des organisations non gouvernementales de femmes, des réseaux de jeunes, des organisations d'hommes et des organisations confessionnelles de renforcer des normes socioculturelles qui promeuvent l'égalité entre les sexes et les droits en matière de procréation; et d) la mise au point de systèmes d'information et de systèmes statistiques, et la promotion d'études et de débats sur l'équité entre les sexes ainsi que sur les mécanismes de suivi et d'évaluation.

28. *Produit 2 : Les institutions gouvernementales et la société civile disposent d'une capacité accrue de prévenir, dépister, traiter et promouvoir l'élimination de la violence sexiste et de la violence sexuelle, notamment celles qui s'exercent à l'égard des adolescents et des jeunes.* Le FNUAP appuiera les éléments suivants : a) l'éducation, la communication et les stratégies de sensibilisation visant à promouvoir et protéger les droits des femmes, des adolescents et des jeunes, y compris leur droit à une vie libre de violence, même lors de crises ou de sorties de crise; b) la formation, la mise au point de stratégies et l'échange de données d'expérience, de technologies et de mécanismes de coordination pour détecter, prévenir et traiter la violence sexuelle; et c) le renforcement des systèmes nationaux et locaux d'information, et la gestion des connaissances sur la violence sexiste et la violence sexuelle.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. Le FNUAP appliquera une approche fondée sur les résultats pour mettre en œuvre et suivre l'exécution du programme, conformément à l'évaluation du programme en cours, le nouveau plan d'évaluation du programme de pays et le plan d'évaluation et de suivi du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le FNUAP et le Ministère des affaires étrangères établiront un comité mixte des orientations stratégiques, chargé de suivre les progrès par le biais de réunions d'examen annuelles.

30. Le FNUAP et le Gouvernement exécuteront le programme en commun, à l'aide de la modalité d'exécution nationale lorsque ce sera possible. Des consultants

nationaux et internationaux coopéreront sur le plan technique à l'exécution du programme. Le bureau régional du FNUAP à Panama facilitera la fourniture d'un appui technique et programmatique.

31. Le bureau de pays du FNUAP se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'administrateurs de programme recrutés sur le plan national et d'un personnel d'appui. Le FNUAP affectera des fonds pour le personnel national du programme et le personnel d'appui afin de renforcer la mise en œuvre du programme et la mobilisation des ressources.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour El Salvador

Priorités nationales : a) Équité et réduction de la pauvreté; b) gouvernance; c) sécurité des citoyens; et d) viabilité environnementale et réduction des risques de catastrophe

Objectif du PNUAD : a) Mise en œuvre de politiques de réduction de la pauvreté; b) mise en place d'instruments de renforcement de la démocratie, de la gouvernance et de l'aptitude des citoyens à exiger que les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes soient respectés; c) amélioration des capacités de planification, de mise en œuvre, d'évaluation et de responsabilisation en matière de politiques de planification viables; d) mise en œuvre de mécanismes visant à prévenir, traiter, punir et éliminer la violence à l'égard des femmes, des enfants et des adolescents; et e) stratégies, plans et mécanismes de réduction de la pauvreté

<i>Composante du programme</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé procréative et droits s'y rapportant	<p>Résultat 1 :</p> <p>Mise à jour et exécution des politiques, programmes et mécanismes visant à promouvoir et protéger la santé sexuelle et procréative et les droits qui s'y rapportent, l'accent étant mis sur les populations pauvres et vulnérables ainsi que sur les jeunes et les adolescents</p> <p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réseaux intégrés de santé offrant des services de soins de santé sexuelle et procréative et intégrant la violence sexiste et la violence sexuelle <p>Niveau de base : il n'existait pas en 2010 de réseaux intégrés de santé</p> <p>Cible : quatre au moins réseaux de santé ont été instaurés et sont opérationnels dans les communautés rurales et urbaines</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Les capacités du Gouvernement sont renforcées pour élargir l'accès à l'information et à des services de haute qualité en matière de santé sexuelle et procréative des populations pauvres et vulnérables dans les zones rurales et urbaines ciblées</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un modèle de soins de santé sexuelle et procréative d'ensemble est mis au point et validé dans les réseaux de services de santé intégrés <p>Niveau de base : aucun modèle de santé sexuelle et procréative d'ensemble n'a été mis au point et validé aux fins de la mise en place d'un réseau de fourniture de services</p> <p>Cible : un modèle de soins de santé sexuelle et procréative d'ensemble est mis au point et validé</p> <ul style="list-style-type: none"> Une stratégie de sécurité des produits de santé procréative applicable aux réseaux de services de santé d'ensemble est mise au point et validée <p>Niveau de base : une telle stratégie n'existe pas</p> <p>Cible : la stratégie est élaborée et validée d'ici à 2015</p> <p>Produit 2 :</p> <p>Les adolescents et les jeunes ont un accès amélioré à l'information, à l'éducation et aux services se rapportant à leur santé sexuelle et procréative, conformément à leurs besoins et caractéristiques</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un modèle d'éducation sexuelle d'ensemble est mis au point et validé 	<p>Forces armées; agence de la protection civile; Ministères de l'éducation, de la santé, de l'intérieur et du travail; police civile nationale; Institut national pour le développement des femmes; Bureau de l'Ombudsman pour les droits de l'homme; Secrétariat à l'inclusion sociale</p> <p>Réseaux de la société civile; organisations non gouvernementales; universités</p>	<p>3,5 millions de dollars (dont 2,1 millions au titre des ressources ordinaires et 1,4 million provenant d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles	Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
		<p>Niveau de base : un modèle d'éducation sexuelle d'ensemble n'a pas été mis au point</p> <p>Cible : un modèle d'éducation sexuelle d'ensemble applicable à la fourniture de services a été mis au point et validé</p> <ul style="list-style-type: none"> Un mécanisme par lequel une information et des services en matière de santé sexuelle et procréative sont fournis est utilisé dans les réseaux de services de santé <p>Niveau de base : il n'existe pas de mécanisme spécifiquement destiné aux adolescents dans les réseaux de services de santé</p> <p>Cible : des mécanismes de fourniture d'information et de services de santé sexuelle et procréative ont été mis au point et validés</p> <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Les institutions nationales sont en mesure d'intégrer les services de santé sexuelle et procréative, la problématique hommes-femmes et la prévention de la violence sexiste ainsi que les soins pour ses victimes dans la réduction des risques, la préparation aux catastrophes, la réponse humanitaire et les plans de relèvement</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La proposition en vue d'une réponse humanitaire nationale incorpore les soins de santé sexuelle et procréative, la problématique hommes-femmes ainsi que la prévention de la violence sexiste et les soins à ses victimes <p>Niveau de base : un tel plan n'existe pas</p> <p>Cible : la proposition en vue d'un plan de réponse humanitaire nationale qui incorpore la santé sexuelle et procréative, la problématique hommes-femmes ainsi que la prévention de la violence sexiste et les soins à ses victimes est mis au point</p>		
Population et développement	<p><i>Résultat 1 :</i></p> <p>Les institutions gouvernementales intègrent la dynamique démographique dans les politiques, plans et programmes nationaux</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Les capacités nationales sont renforcées en vue de gérer, produire, analyser et diffuser des informations sociodémographiques</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Existence d'une proposition visant à institutionnaliser le système national de statistiques 	<p>Agence de la protection civile; Bureau des migrations; Ministères de l'économie, des affaires étrangères, du travail; Bureau des statistiques;</p>	<p>1,5 million de dollars (dont 1,3 million au titre des ressources ordinaires et 0,2 million provenant</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de nouvelles politiques et de nouveaux plans et programmes nationaux qui incorporent les perspectives démographiques <p>Niveau de base : 0 Cible : à déterminer</p>	<p>Niveau de base : loi de 1955 sur les statistiques nationales, Décret exécutif du 1^{er} juin 2009</p> <p>Cible : présentation de propositions sur la nouvelle institutionnalisation du système national de statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits sociodémographiques élaborés et/ou améliorés <p>Niveau de base : évaluation des registres de l'état civil de 2009, enquêtes sur les ménages, système d'indicateurs et de sources d'informations thématiques existant en 2010</p> <p>Cible : réduction du nombre de données de l'état civil qui ne sont pas enregistrées, mise au point de deux nouveaux modules aux fins de l'enquête sur les ménages, et création de systèmes d'indicateurs sociodémographiques, de la jeunesse et de la sexospécificité</p> <p><i>Produit 2</i></p> <p>Les capacités institutionnelles sont renforcées pour faire face aux nouvelles questions liées à la démographie, notamment la structure d'âge de la population et les migrations internationales</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents de stratégie touchant les changements intergénérationnels et la structure d'âge de la population, la mobilité de la population et les migrations internationales produites par le FNUAP ou avec son appui. <p>Niveau de base : nombre de documents produits en 2007-2010 Cible : 20 % de plus qu'en 2007-2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études portant sur les changements intergénérationnels et la structure d'âge de la population, la mobilité de la population et les migrations internationales produites par le FNUAP ou avec son appui <p>Niveau de base : nombre de documents produits en 2007-2010 Cible : 20 % de plus qu'en 2007-2010</p>	<p>Secrétariat technique et Secrétariat pour l'inclusion sociale de la présidence</p> <p>Organisations non gouvernementales; organisations de jeunesse</p>	<p>d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Égalité entre les sexes	<p><i>Résultat 1 :</i></p> <p>Les institutions gouvernementales intègrent l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes et des adolescentes, notamment leurs droits en matière procréative, dans les politiques nationales, les cadres de développement et les lois</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de politiques, lois et programmes publics adoptés par le Gouvernement pour appuyer l'égalité entre les sexes <p>Niveau de base : chiffres en 2010</p> <p>Cible : chiffres définis et convenus par le Gouvernement</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Les capacités du Gouvernement et de la capacité civile sont renforcées pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et les stratégies de développement sociales ainsi que la législation nationale, l'accent étant mis sur la protection des droits de l'homme et les soins aux adolescents et aux jeunes femmes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions publiques appuyées par le FNUAP qui ont mis en application des mesures visant à l'égalité entre les sexes en 2007-2010 <p>Niveau de base : nombre d'institutions appuyées par le FNUAP qui ont mis en application des mesures visant à l'égalité entre les sexes en 2007-2010</p> <p>Cible : Trois institutions ont mis en application des mesures visant à l'égalité entre les sexes en 2012-2015</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études, d'évaluations et de documents stratégiques appuyés par le FNUAP qui promeuvent et institutionnalisent la prise en compte de la problématique hommes-femmes <p>Niveau de base : nombre de documents établis en 2007-2010</p> <p>Cible : élever le niveau de base de 30 % en 2012-2015</p> <p><i>Produit 2</i></p> <p>Les institutions gouvernementales et la société civile ont augmenté les capacités de prévenir, détecter, traiter et promouvoir l'élimination de la violence sexuelle et procréative, particulièrement celle qui s'exerce à l'égard des adolescents et des jeunes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres médicaux, juridiques et judiciaires intégrés traitant des cas de violence sexiste et sexuelle <p>Niveau de base : un en 2010</p> <p>Cible : cinq en 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports produits par le système unifié d'information sur la violence sexiste 	<p>Bureau du Procureur général; bureau technique du secteur judiciaire; Ministères de l'éducation, de la santé et du travail; Bureau de l'Ombudsman; Secrétariat pour l'inclusion sociale; Bureau de statistiques; Cour suprême; Institut pour les femmes</p> <p>Réseaux de la société civile;</p> <p>Organisations non gouvernementales;</p> <p>Universités</p>	<p>1 million de dollars (dont 0,6 million au titre des ressources ordinaires et 0,4 million provenant d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de base et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
		Niveau de base : 0 (projet en cours) Cible : huit en 2012-2015 (deux par an) <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fonctionnaires sachant mieux prévenir et traiter la violence sexiste et disposant des capacités pour le faire Niveau de base : 80 en 2011 Cible : chiffre porté à 200 d'ici à 2015		Total pour la coordination de programme et l'assistance : 0,4 million de dollars